

AVIS DU FORESTIER EN CHEF

Prévisibilité, stabilité et augmentation
des possibilités forestières – Synthèse des recommandations
Décembre 2017



Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières

Synthèse des recommandations

La version complète de l'avis Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières peut être consultée sur le site Internet du Bureau du forestier en chef

Coordination

Marie-Josée Blais, ing.f., M.Sc.

Rédaction

Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.

Marie-Josée Blais, ing.f., M.Sc.

Jean Girard, ing.f., M.Sc.

Lise Guay, ing.f.

Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef

Collaboration

Jean-François Carle, ing.f., M.Sc.

Lise Guérin, responsable des communications

Daniel Pelletier, ing.f.

Bruno Pichette, tech.f., ARPSE

François Plante, ing.f.

Éric Pronovost, tech.f., ARPSE

Comité consultatif

Jacques Bélanger, ing.f., directeur des opérations, REXFORÊT

Lise Caron, biol., Ph.D., directrice, Centre canadien de la fibre, Service canadien des forêts

Claude Villeneuve, biol., professeur titulaire, Université du Québec à Chicoutimi

Référence

Bureau du forestier en chef, 2017. *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières. Avis du Forestier en chef*. Gouvernement du Québec, Roberval, Québec, 46 pages.

Mot du Forestier en chef

Louis Pelletier, ing.f.



La forêt du Québec peut-elle contribuer davantage sur le plan de la production de bois ?

Vision et solutions du Forestier en chef

La mission principale du Forestier en chef consiste à déterminer les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État. Elles correspondent au volume maximum des récoltes annuelles

que l'on peut prélever à perpétuité, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier. Cet exercice doit tenir compte de l'inventaire forestier, de la dynamique naturelle des forêts et des objectifs d'aménagement durable tels que la protection de la biodiversité et l'utilisation diversifiée du milieu forestier.

Les possibilités forestières fluctuent

Les possibilités forestières fluctuent d'une période à l'autre en raison de plusieurs facteurs. Les changements de vocation de territoire et les incertitudes telles que les perturbations naturelles sont parmi les raisons qui font varier les approvisionnements en bois disponibles. Au global, entre 2000 et 2018, les possibilités forestières ont diminué de 22 %.

Un enjeu soulevé lors du Forum Innovation Bois

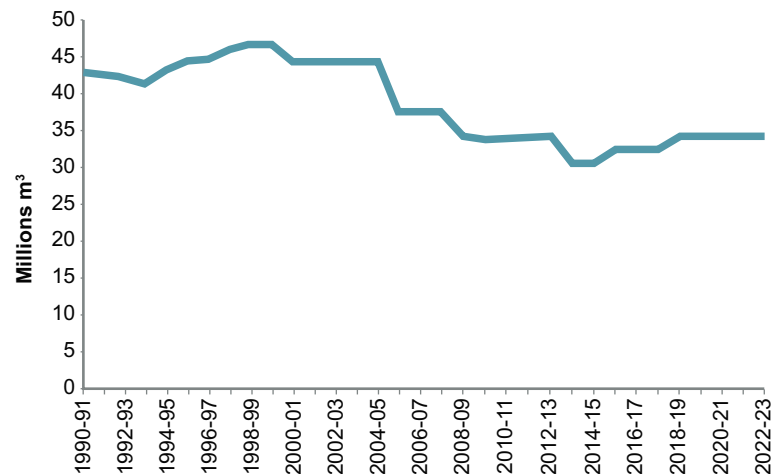
Lors du Forum Innovation Bois tenu en octobre 2016, les participants ont mis en évidence la nécessité de stabiliser les approvisionnements forestiers au Québec afin d'assurer la pérennité de ce secteur et de son développement. Dans un contexte d'aménagement durable des forêts, est-il possible de stabiliser les possibilités forestières voire même les augmenter ? La question m'a été posée à l'issue du Forum Innovation Bois. Pour mener à bien cette analyse, nous avons formé un comité consultatif afin d'apporter une vision externe sur les enjeux traités. Des participants en provenance de la communauté scientifique et professionnelle de la foresterie ont également enrichi nos réflexions lors d'une journée d'échanges prévue dans le cadre de la production de notre avis.

Solutions pour garantir un approvisionnement en bois stable

En décembre 2017, j'ai remis notre analyse au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs dans laquelle je conclus que la forêt du Québec a la capacité de contribuer davantage sur le plan de la production de bois tout en répondant aux objectifs d'aménagement durable. La forêt peut aussi constituer un précieux outil dans la lutte contre les changements climatiques. Ce document présente les 3 recommandations centrales de l'avis *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* et les principaux moyens de mise en œuvre associés à chacune d'elle.

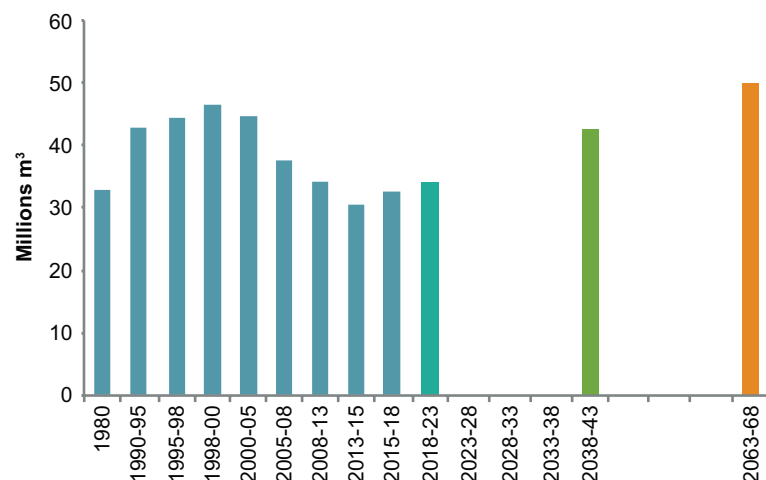
Quelques chiffres

Fluctuation des possibilités forestières



Au Québec, les possibilités forestières ont diminué de 22 % entre 2000 et 2018. Depuis 1990, le Québec a investi plus de 4 milliards de dollars en travaux sylvicoles. Les effets positifs de ces travaux sur la productivité forestière sont constatés sur le terrain. Toutefois, différents facteurs tels que la création d'aires protégées, des changements de vocation du territoire ainsi que différentes mesures de protection ont atténué la hausse des possibilités forestières anticipées.

Proposition de cibles de production de bois



Le Forestier en chef propose d'augmenter le rendement de la forêt permettant de hausser les possibilités forestière totales d'au moins 25 % d'ici 2038 et de 50 % pour 2063 par rapport au niveau déterminé pour la période 2018-2023. Les possibilités forestières seraient ainsi établies, à terme, à 50 millions de mètres cubes de bois annuellement.

La forêt québécoise est notre héritage naturel et culturel. Nous avons la responsabilité de la transmettre aux générations futures dans un état qui leur permettra de répondre à leurs besoins. Profitons de cette occasion pour mettre en place des solutions porteuses à la lumière des nouvelles conditions environnementales, des changements climatiques et des attentes de la société québécoise d'aujourd'hui et de demain.

Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef



○ Trois recommandations visent une meilleure stabilité, voire une augmentation des possibilités forestières dans le respect des valeurs du développement durable.



Recommandation 1

Se doter de cibles de production de bois et s'engager à les atteindre

La production de bois doit, au même titre que les objectifs visant la protection de la biodiversité, faire l'objet de **cibles précises**. En l'absence de cibles de production de bois quantifiées, les possibilités forestières demeureront instables et continueront de fluctuer en fonction des autres besoins. Le Forestier en chef propose une cible de production de bois de **50 millions de mètres cubes annuellement** à l'horizon de **2063**. L'objectif de production de bois comprend également la nécessité de **hausser le rendement de la forêt**. Les stratégies suivantes permettront d'augmenter le rendement de la forêt et d'atteindre ces cibles de production de bois.

6 stratégies

1. **Créer un Réseau national de forêt pour la production de bois** afin de garantir la priorité de la production de bois sur 25 % du territoire destiné à l'aménagement forestier. Pour ce faire, le Forestier en chef propose d'organiser les activités du territoire selon trois grandes fonctions soit : production de bois, protection et utilisation multiple.
2. **Promouvoir une culture forestière** visant à faire connaître les avantages de la production de bois en valorisant la forêt aménagée pour les générations présentes et futures. Informer la population sur le cycle de vie de la forêt et sur l'importance de l'aménagement forestier durable pour l'économie des régions et pour son rôle dans la séquestration du carbone et dans la lutte contre les changements climatiques.



Photo : Olivier Cameron-Trudel



Photo: Sylviculture La Vérandrye

3. **Protéger la superficie destinée à l'aménagement forestier** en évitant notamment que celles ayant fait l'objet d'investissements sylvicoles se retrouvent dans les aires protégées. Implanter une structure imputable et transparente pour analyser les demandes de soustraction de superficie destinée à l'aménagement forestier. Enfin, évaluer les territoires exclus ou ceux aménagés pour d'autres valeurs comme possibles contributions pour la désignation d'aires protégées permettant ainsi des progrès vers l'atteinte de la cible gouvernementale.

4. **Réviser la stratégie d'aménagement en fonction des cibles de production de bois et des usages du territoire.** Depuis la fin des années 90, l'occupation du milieu forestier s'est grandement diversifiée. Plusieurs besoins se superposent aux objectifs écosystémiques définis par le ministère. Or, en l'absence de cibles de production de bois définies, les possibilités forestières deviennent résiduelles au gré des autres besoins. Les cibles de production de bois doivent être considérées avec le même niveau d'importance que l'on accorde aux valeurs environnementales et sociales.

5. **Intensifier l'aménagement forestier** en augmentant le niveau actuel de plantation intensive (2 000 plants/ha), incluant la ligniculture, sur les sites plus propices afin de hausser la productivité et de diminuer la vulnérabilité de la forêt aux éléments naturels. Utiliser davantage l'éclaircie précommerciale pour augmenter la productivité de la forêt et la valeur économique des bois.

6. **Aménager les peuplements dont les bois sont sans preneurs** en mettant en œuvre une stratégie de transformation et de mise en marché de ces bois. Cette stratégie doit s'orienter vers une utilisation diversifiée de ces essences, notamment dans le domaine de la production de bioénergie et de biocarburant à partir de la filière de la biomasse forestière. Ce faisant, ces bois sans preneurs seront convertis en essences désirées et contribueront à l'atteinte des cibles de production de bois.

Cette recommandation est accompagnée de 15 moyens et de 22 actions. Vous pouvez les consulter dans l'avis *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* au www.forestierenchef.gouv.qc.ca.

Recommandation 2

Utiliser la forêt et les produits du bois comme outils dans la lutte contre les changements climatiques

Par l'aménagement intensif, le secteur forestier peut séquestrer davantage de carbone atmosphérique contribuant ainsi à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est démontré scientifiquement qu'une forêt aménagée intensivement et caractérisée par une récolte suivie d'un reboisement permet l'entreposage immédiat d'une grande quantité de carbone dans les produits forestiers durables tout en générant des puits de carbone en croissance. Le Québec s'est engagé à réduire, d'ici 2030, ses émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % par rapport au niveau de 1990. La forêt et les produits du bois constituent une opportunité pour contribuer aux efforts du Québec dans la lutte aux changements climatiques.

2 moyens

1. Utiliser la contribution de la forêt et des produits du bois dans l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre.
2. Augmenter la superficie aménagée et intensifier l'aménagement de la forêt pour accroître la séquestration de carbone.

Cette recommandation est accompagnée de 3 actions. Pour plus de détails, consultez l'avis *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* au www.forestierenchef.gouv.qc.ca.



Photo : MFFP



Recommandation 3

Augmenter la capacité d'adaptation de la forêt face aux incertitudes

Dans un contexte où les changements climatiques sont présents, il est nécessaire de développer la capacité d'adaptation des écosystèmes forestiers dans le temps. De plus, une gestion active des risques est à mettre en place pour rendre la forêt plus résistante et minimiser les impacts causés par les perturbations naturelles. Pour diminuer les pertes de bois, il importe de récolter la forêt au bon moment, dès qu'elle présente les conditions de maturité favorables. Un retard entraîne une exposition accrue aux événements imprévisibles, tels que les feux de forêt, les insectes et les maladies. Les modifications aux orientations gouvernementales sont aussi des considérations qui viennent affecter les stratégies d'aménagement et les possibilités forestières.

Cette recommandation est accompagnée de 3 actions. Pour plus de détails, consultez l'avis *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* au www.forestierenchef.gouv.qc.ca.

3 moyens

1. Déployer une gestion des risques favorisant une meilleure santé et une plus grande diversité de la forêt par un aménagement forestier intensif.
2. Minimiser les risques induits par les changements apportés aux orientations d'aménagement et à l'usage du territoire.
3. Partager les risques et les effets des incertitudes sur les trois dimensions de l'aménagement durable de la forêt.



En conclusion

L'avis du Forestier en chef *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* ouvre la voie à une vaste réflexion en matière d'aménagement durable de la forêt. Les recommandations qu'il contient ont pour objectif de permettre au Québec et à ses régions forestières de compter sur un approvisionnement en bois stable dans le respect des valeurs et des objectifs environnementaux et sociaux.

Trois recommandations pour une forêt plus contributive à l'aménagement durable

Se doter de cibles de production de bois et s'engager à les atteindre, utiliser la forêt et les produits du bois dans la lutte contre les changements climatiques et augmenter la capacité d'adaptation de la forêt face aux incertitudes constituent les trois recommandations énoncées par le Forestier en chef.

Des stratégies, des moyens et des propositions d'actions accompagnent chacune des recommandations et visent à faciliter leur mise en œuvre. Un approvisionnement en bois stable est une condition essentielle pour assurer le développement économique des régions forestières. Or, la forêt du Québec a la capacité de nous offrir cette stabilité. Elle peut même nous en offrir davantage car elle constitue un outil précieux dans la lutte contre les changements climatiques. Profitons de cette occasion pour mettre en place des solutions porteuses à la lumière des nouvelles conditions environnementales et des attentes de la société québécoise d'aujourd'hui et de demain.

L'avis *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières* a été remis au ministre des Forêt, de la Faune et des Parcs en décembre 2017 pour faire suite aux différents chantiers de travail mis en place suite au Forum Innovation Bois.



